



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

CFU 2025 BUDGET PRIMITIF 2026

MAIRIE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE

4 PLACE DU MARCHÉ
85190 BEAULIEU SOUS LA ROCHE

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le



ID : 085-218500163-20260305-D2026_03_07-BF

Table des matières

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET.....	3
II. LE BUDGET PRINCIPAL	4
1) La section de fonctionnement	5
2). La section d'investissement	6
3) Projets	7
4) Les ratios financiers obligatoires.....	8
III. LES BUDGETS ANNEXES	11
1) Budget « Idavière 4 »	11
2) Budget « La Source ».....	12
3) Budget « Commerces »	13

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales impose une présentation synthétique des informations financières essentielles du budget primitif, afin que les citoyens puissent en comprendre les enjeux. Cette note répond à cette obligation pour la commune de Beaulieu-sous-la-Roche. Elle est disponible sur le site internet de la commune : www.beaulieusouslaroche.fr et peut également être consultée sur simple demande au secrétariat de la mairie pendant les horaires d'ouverture.

Le budget primitif présente l'ensemble des dépenses et recettes prévues pour l'année 2026, dans le respect des principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Il constitue le premier acte du cycle budgétaire annuel, autorisant le maire à engager les opérations de recettes et de dépenses pour l'année du 1er janvier au 31 décembre.

Le budget 2026 repose sur les objectifs suivants :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en préservant la qualité des services,
- Limiter la dette en réduisant le recours à l'emprunt,
- Obtenir des subventions de l'État, des collectivités et autres organismes,
- Valoriser et développer le territoire,
- Rénover, sécuriser et entretenir les équipements existants,
- Mettre en œuvre des actions en faveur de l'environnement,
- Renforcer le lien social et dynamiser le territoire,
- Maintenir un bon niveau de services publics avec les moyens adaptés.

La commune gère trois budgets pour 2026 :

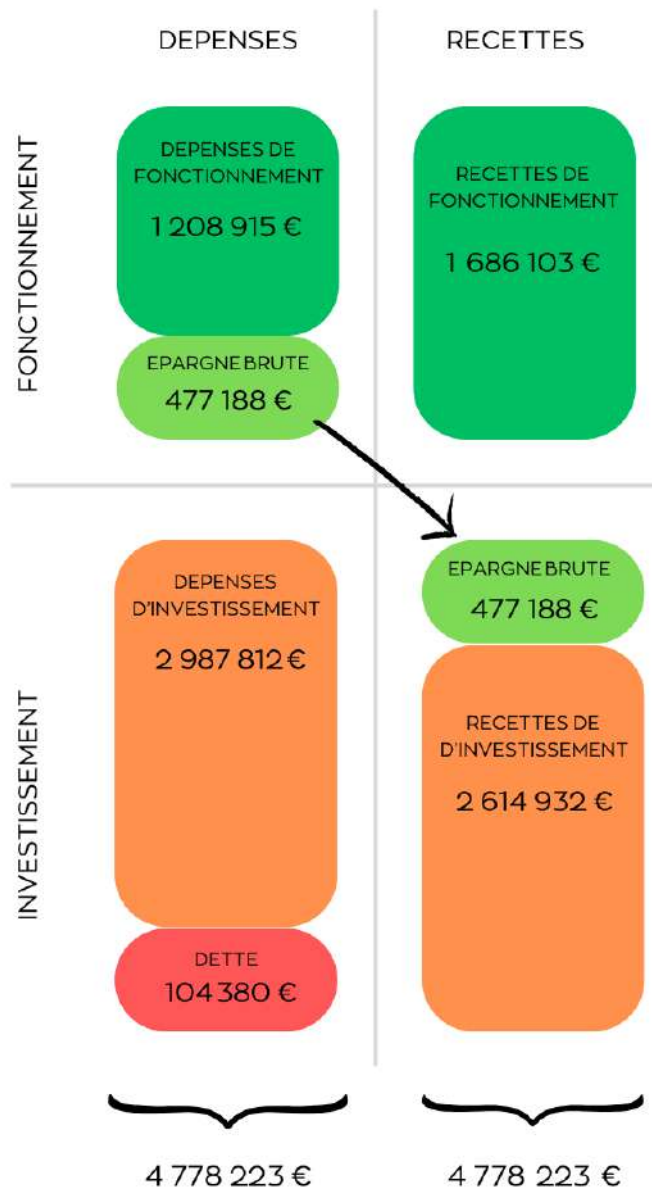
- **Le budget principal** : couvre les activités courantes de la commune (entretien des infrastructures, services publics, salaires, etc.) et les projets d'équipements, financés principalement par les impôts locaux, les dotations de l'État et les participations d'organismes.
- **Le budget annexe "Idavière 4"** : gère l'aménagement du lotissement de l'Idavière 4.
- **Le budget annexe "La Source"** : gère l'aménagement du lotissement de La Source
- **Le budget annexe "Commerces"** : gère les locaux commerciaux de la commune.

Chaque budget doit générer des ressources suffisantes pour rembourser la dette et financer les investissements. Contrairement à l'État, la commune ne peut pas emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement.

II. LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget est scindé en deux sections :

- ✓ **La section de fonctionnement** qui comprend les opérations de gestion courante de la collectivité. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. L'écart entre le total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement (virement à la section d'investissement), c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.
- ✓ **La section d'investissement** qui comprend les opérations qui ont pour effet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.



1) La section de fonctionnement

A) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts ; les achats de fournitures et de matières premières pour le fonctionnement des services ; les consommations courantes (eau, électricité, ...) ; les salaires du personnel ; les subventions versées aux associations ; les intérêts des emprunts.

DEPENSES				
CHAP	DESIGNATION	BP + DM 2025	CFU 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	405 810.00	368 442.58	390 300.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	451 980.00	449 552.40	445 820.00
014	Atténuations des produits	180 906.59	180 209.43	182 600.00
65	Autres charges de gestion courante	78 400.00	73 353.44	84 000.00
66	Charges financières	19 500.00	16 870.55	19 500.00
67	Charges exceptionnelles	9 700.00	9 602.00	0.00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0.00	0.00	3 595.00
Dépenses réelles de fonctionnement		1 146 296.59	1 098 030.40	1 125 815.00
023	Virement à la section d'investissement	459 231.00	0.00	477 188.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 000.00	81 808.00	83 000.00
Dépenses d'ordre de fonctionnement		540 231.00	81 808.00	560 288.00
TOTAL DEPENSES		1 686 527.59	1 179 838.40	1 686 103.00

B) Les Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

RECETTES				
CHAP	DESIGNATION	BP + DM 2025	CFU 2025	BP 2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	18 406.59	18 406.59	
013	Atténuations des charges	13 400.00	22 566.30	16 000.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	71 163.00	81 853.98	92 012.00
73	Impôts et taxes	321 568.00	321 967.47	302 000.00
731	Fiscalité locale	828 693.00	832 716.00	839 450.00
74	Dotations, subventions et participations	362 537.00	373 391.93	360 825.00
75	Autres produits de gestion courante	50 760.00	104 088.25	66 516.00
76	Produits financiers	5 000.00	5 071.49	4 300.00
77	Produits exceptionnels	10 000.00	2 603.52	
Recettes réelles de fonctionnement		1 681 527.59	1 762 665.53	1 681 103.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000.00	1 810.14	5 000.00
Recettes d'ordre de fonctionnement		5 000.00	1 810.14	5 000.00
TOTAL RECETTES		1 686 527.59	1 764 475.67	1 686 103.00

Le budget section recettes de fonctionnement se veut toujours prudent. Si les recettes réelles sont supérieures aux recettes prévues, il n'est pas nécessaire d'effectuer de décisions modificatives pour les recevoir (ce qui n'est pas le cas des dépenses).

2). La section d'investissement

A) Les dépenses

Les dépenses d'investissement regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Elles sont constituées des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers ; d'études et de travaux soit sur des structures existantes ou en cours de création ; des remboursements des capitaux d'emprunts ; subventions d'équipements (éclairage public).

DEPENSES				
CHAP	DESIGNATION	BP + DM 2025	CFU 2025	BP 2026
001	Solde d'exécution de la section d'investissement			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	102 989.00	102 988.51	104 380.00
20	Immobilisation incorporelles	18 000.00	5 908.80	15 000.00
204	Subventions d'équipement versées	1 116 995.12	88 144.11	817 023.24
21	Immobilisations corporelles	1 075 334.10	435 010.66	1 306 405.00
23	Immobilisations en cours	551 252.53	104 964.04	842 371.08
Dépenses réelles d'investissement		2 864 570.75	737 016.12	3 087 120.32
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 000.00	1 810.14	5 000.00
041	Opérations d'ordre de transfert			
Dépenses d'ordre d'investissement		5 000.00	1 810.14	5 000.00
TOTAL DEPENSES		2 314 937.00	790 322.69	3 092 120.32

B) Les recettes

Deux types de recettes coexistent :

- les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement)
- et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

RECETTES				
CHAP	DESIGNATION	BP + DM 2025	CFU 2025	BP 2026
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	825 478.24	825 478.24	1 253 166.69
024	Produits des cessions d'immobilisation	329 193.00	0.00	424 193.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	932 185.76	926 753.33	86 981.00
13	Subventions d'investissement	221 976.75	137 447.48	174 614.36
27	Autres immobilisations financières	20 506.00	20 505.90	8 240.00
Recettes réelles de d'investissement		2 329 339.75	1 910 184.95	1 947 195.05
021	Virement de la section de fonctionnement	459 231.00	0.00	477 188.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 000.00	81 808.00	83 100.00
041	Opérations d'ordre de transfert		0	
Recettes d'ordre d'investissement		540 231.00	81 808.00	1 144 925.27
TOTAL RECETTES		2 869 570.75	1 991 992.95	3 092 120.32

C) Capacité d'autofinancement

	MONTANT
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	1 681 103.00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	1 125 815.00
Capacité d'autofinancement Brute	555 288.00

	MONTANT
CAF Brute	555 288.00
Remboursement capital des emprunts	104 380.00
Capacité d'autofinancement Nette	450 908.00

Le capacité d'autofinancement nette de la commune s'élèverait à 450 908.00 € pour 2026.

3) Projets

Les principaux projets sont les suivants :

Ilot Commerces

DEPENSES		RECETTES	
Déficit foncier EPF	620 000 €	Subvention Etat <i>Fonds Vert</i>	470 000 €
Travaux d'aménagement extérieur	150 000 €	Subvention Région	50 000 €
Rachat cellules commerciales	774 000 €	Subvention Département	151 038 €
Aménagement cellules commerciales	225 000 €	Rachat terrain	55 440 €
		Autofinancement	1 042 522 €
TOTAL	1 769 000 €	TOTAL	1 769 000 €

Rénovation Cour des Arts

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	358 000 €		92 508,75 €
Maitrise d'œuvre	30 000 €	Subvention Etat	
		Emprunt	147 745.62 €
		Autofinancement	147 745.63 €
TOTAL	388 000 €	TOTAL	388 000 €

Gestion intégrée des eaux pluviales (travaux Place Beauregard / Mille Club)

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	17 412 €	Agence de l'eau Loire Bretagne	71 700 €
Voirie	150 000 €		
Aménagements paysagers	22 724,20 €	Autofinancement	101 024,20 €
TOTAL	172 724,20 €	TOTAL	172 724,20 €

4) Les ratios financiers obligatoires

1. Dépenses réelles de fonctionnement par habitant

Formule de calcul :

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Dépenses Réelles de Fonctionnement}}{\text{Population}}$$

Beaulieu sous la Roche 2410 habitants

467 € /hab.

Communes moins de 3500 habitants

788 € /hab.

2. Produits des impositions directes par habitant

Formule de calcul :

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Produits des impositions directes}}{\text{Population}}$$

Beaulieu sous la Roche 2410 habitants

477 € /hab.

Communes moins de 3500 habitants

433 € /hab.

3. Recettes réelles de fonctionnement par habitant

Formule de calcul :

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Recettes Réelles de Fonctionnement}}{\text{Population}}$$

Beaulieu sous la Roche 2410 habitants

697 € /hab.

Communes moins de 3500 habitants

992 € /hab.

4. Dépenses brutes d'équipement par habitant

Formule de calcul :

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Dépenses brutes d'équipement}}{\text{Population}}$$

Beaulieu sous la Roche 2410 habitants

897 € /hab.

Communes moins de 3500 habitants

394 € /hab.

5. Dette par habitant

Formule de calcul :

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Capital restant dû au 31 décembre 2025}}{\text{Population}}$$

Beaulieu sous la Roche 2410 habitants

335 € /hab.

Communes moins de 3500 habitants

586 € /hab.

6. Dotation globale de fonctionnement par habitant

Formule de calcul :

$$\text{Ratio} = \frac{\text{DGF}}{\text{Population}}$$

Beaulieu sous la Roche 2410 habitants

120 € /hab.

Communes moins de 3500 habitants

167 € /hab.

7. Taux des Dépenses de personnel sur dépenses de fonctionnement réel

Mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Formule de calcul :

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Dépenses de personnel}}{\text{Dépenses Réel de Fonctionnement}} \times 100$$

Beaulieu sous la Roche 2410 habitants

39.6 %

Communes moins de 3500 habitants

44.0 %

9. Marge d'autofinancement courant

Il s'agit de la capacité d'une collectivité à financer des projets d'investissement après avoir payé ses dépenses obligatoires. Les remboursements de la dette ne sont pas pris en compte dans cette estimation, car on ne considère pas ici la gestion quotidienne de la dette.

Plus ce ratio est bas, plus la collectivité a de la marge pour financer de nouveaux projets sans avoir à emprunter. En revanche, si le ratio dépasse 100 %, cela signifie que la collectivité devra probablement emprunter de l'argent pour financer ses projets d'investissement.

Formule de calcul :

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Dépenses Réel de Fonctionnement} + \text{Remboursement de la dette}}{\text{Recettes Réel de Fonctionnement}} \times 100$$

Beaulieu sous la Roche

73.1 %

Communes moins de 3500 habitants

87.2%

10. Taux d'équipement

L'effort d'équipement d'une collectivité correspond à ce qu'elle investit dans des projets d'infrastructure, par rapport à sa richesse. Cependant, il est important de nuancer ce chiffre pour une année précise, car ces projets s'étalent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux réalisés directement par la collectivité, ainsi que celles effectuées pour le compte d'autres personnes ou entités, sont également incluses dans le total des dépenses d'équipement.

Formule de calcul :

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Dépenses Brutes d'équipement}}{\text{Recettes Réel de Fonctionnement}} \times 100$$

Beaulieu sous la Roche

128.7 %

Communes moins de 3500 habitants

39.7%

11. Ratio d'endettement (Dette sur recettes de fonctionnement)

Mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse

Formule de calcul :

$$\text{Ratio d'endettement} = \frac{\text{Capital restant dû au 31 décembre 2025}}{\text{Recettes Réel de Fonctionnement}} \times 100$$

Beaulieu sous la Roche

48.0%

Communes moins de 3500 habitants

59.1%

III. LES BUDGETS ANNEXES

1) Budget « Idavière 4 »

Ce budget permet d'isoler les dépenses et recettes liées à l'opération. Il est temporaire et sera clôturé dès que l'ensemble des terrains seront vendus et les travaux terminés. A la clôture, le résultat (excédent ou déficit) sera transféré au budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		BP + DM 2025	CFU 2025	BP 2026
002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement			0.38
011	Charges à caractère général	260 953.00	18 915.92	900 878.50
65	Autres charges de gestion courante	5.00	0.38	5.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 826.00	16 826.00	35 741.92
TOTAL DEPENSES		277 766.00	35 742.30	936 625.80
RECETTES		BP + DM 2025	CFU 2025	BP 2026
75	Autres produits de gestion courante	5.00		5.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	277 761.00	35 741.92	936 620.80
TOTAL RECETTES		277 766.00	35 741.92	936 625.80

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES		BP + DM 2025	CFU 2025	BP 2026
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	16 826.00	16 826.00	35 741.92
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	277 761.00	35 741.92	936 620.80
TOTAL DEPENSES		294 587.00	52 567.92	972 362.72
RECETTES		BP + DM 2025	CFU 2025	BP 2026
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	277 761.00	16 826.00	35 741.92
16	Emprunts et dettes assimilées	272 899.00	0.00	936 620.80
TOTAL RECETTES		294 587.00	16 826.00	972 362.72

2) Budget « La Source »

Ce budget permet d'isoler les dépenses et recettes liées à l'opération. Il est temporaire et sera clôturé dès que l'ensemble des terrains seront vendus et les travaux terminés. A la clôture, le résultat (excédent ou déficit) sera transféré au budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		BP + DM 2025	CFU 2025	BP 2026
002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement			
011	Charges à caractère général	126 244.00		296 244.00
65	Autres charges de gestion courante	5.00		5.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
TOTAL DEPENSES		126 249.00	0.00	296 249.00
RECETTES		BP + DM 2025	CFU 2025	BP 2026
75	Autres produits de gestion courante	5.00		5.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	126 244.00		296 244.00
TOTAL RECETTES		126 249.00	0.00	296 249.00

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES		BP + DM 2025	CFU 2025	BP 2026
001	Solde d'exécution de la section d'investissement			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	126 244.00		296 244.00
TOTAL DEPENSES		126 244.00	0.00	296 244.00
RECETTES		BP + DM 2025	CFU 2025	BP 2026
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
16	Emprunts et dettes assimilées	126 244.00		296 244.00
TOTAL RECETTES		294 587.00	0.00	296 244.00

3) Budget « Commerces »

Le budget pôle commercial a été créé en 2024, notamment pour la réalisation de l'Ilot Commerces.

L'objectif est d'isoler les dépenses et recettes liées aux commerces, les loyers ayant pour vocation à couvrir le coût initial de construction et de réhabilitation ainsi que les coûts d'entretien des bâtiments sur le long terme.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		BP + DM 2025	CFU 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	13 215.00	6 179.54	12 421.00
65	Autres charges de gestion courante	5.00		5.00
023	Virement à la section d'investissement	19 528.00		29 409.61
TOTAL DEPENSES		32 748.00	6 179.54	52 743.61
RECETTES		BP + DM 2025	BP 2026	BP 2026
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 628.00	2 628.12	22 968.61
75	Autres produits de gestion courante	30 120.00	26 520.03	29 775.00
TOTAL RECETTES		32 748.00	29 148.15	52 743.61

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES		BP + DM 2025	CFU 2025	BP 2026
21	Immobilisations corporelles	30 000.00	2 598.69	12 000.00
23	Immobilisations en cours	1 386 000.00	270 099.40	1 258 400.00
TOTAL DEPENSES		1 416 000.00	272 698.09	1 270 400.00
RECETTES		BP + DM 2025	CFU 2025	BP 2026
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	24 366.32	24 366.32	668.23
021	Virement de la section de fonctionnement	19 528.00		29 409.61
024	Produits des cessions d'immobilisation	55 440.00		55 440.00
13	Subvention d'investissement	1 316 665.68	249 000.00	1 173 974.16
TOTAL RECETTES		1 416 000.00	273 366.32	1 270 400.00